

Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Règlement de police

Mise à jour importante

Règlement sur la vidéosurveillance

Nouveau règlement

Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement

Nouveau règlement



Sommaire

3 **Edito**
Valentin Aymon

SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 **Règlement de police**
Mise à jour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

6 **Règlement sur la vidéosurveillance**
Nouveau règlement

ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

8 **Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement**
Nouveau règlement

BOURGEOISIE, AGRICULTURE ET VITICULTURE

11 **Vignoble**
Projet de remaniement

13 **Organisation des manifestations**

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

15 **Protection des données**
LIPDA valaisanne

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

16 **Parking**
St-Germain Centre

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

17 **Zones 30 km/h**
Schéma directeur

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

19 **L'énergie**
Cycle de conférences 2024-2025

20 **Hommages**

22 **Défi des villages** 3^e édition
Cyclomania Défi cycliste

23 **Nouvelle centenaire Père Noël des enfants**

AGENDA

36 **Agenda Manifestations**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimévalais sur du papier FSC 100 %

Graphisme, mise en page, photo de couverture: Cynthia Héritier @atelier.cynic

Edito



Valentin Aymon
Conseiller Communal

Chères Saviésannes, chers Saviésans,

J'ai l'honneur de vous présenter mon premier édito pour le Savièse Infos, qui sera également le dernier de la législature 2021-2024.

Durant ces quatre années, les membres du Conseil municipal, sous la direction du président Sylvain Dumoulin, se sont investis avec dévouement pour l'avenir de notre commune. Ensemble, nous avons travaillé à concrétiser des projets visant à améliorer la qualité de vie et à renforcer les infrastructures et les services essentiels de Savièse. La volonté du Conseil a toujours été de placer le bien-être des citoyennes et citoyens au cœur de chaque décision, afin que Savièse demeure une commune prospère et accueillante.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez des informations sur trois règlements qui seront soumis à l'Assemblée primaire du 9 décembre 2024:

- **Règlement de police:** Adopté en 2012, le règlement actuel nécessite une mise à jour importante pour s'aligner sur les nouvelles dispositions cantonales et fédérales;
- **Règlement de vidéosurveillance:** Ce règlement répond à la législation cantonale sur la vidéosurveillance, encadrant l'usage des caméras et des images enregistrées, en respectant les principes de la protection des données;
- **Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement:** Ce nouveau règlement vise à structurer le financement de la politique touristique de Savièse.

Ensuite, vous pourrez prendre connaissance des avancées du projet de valorisation du vignoble saviésan.

Un aperçu des pratiques à venir pour l'organisation des manifestations communales, ainsi que des précisions sur l'utilisation de la vaisselle réutilisable sera également évoqué.

De plus, le parking de St-Germain Centre sera pleinement opérationnel dès le début 2025, et nous vous informons ici des modalités de son fonctionnement.

Enfin, le plan directeur des zones 30 km/h pour les prochaines années vous est également présenté, pour plus de sécurité pour les piétons.

Comme vous pouvez le constater à travers les projets et actions de cette législature, le Conseil municipal s'engage dans son travail pour le bien de notre commune et de ses habitants et met un point d'honneur à anticiper et relever les défis de demain.

Avec cette législature qui s'achève, nous prendrons congé de trois membres du conseil, Messieurs Vincent Reynard, Dominique Liand et Vincent Degen, qui méritent toute notre reconnaissance pour leur engagement au sein du Conseil. Leur travail, leur dévouement et leur temps ont été précieux pour le bien-être de la collectivité. Nous leur adressons nos vœux de succès pour l'avenir.

Enfin, quelques mots pour deux personnes qui, pendant des années, ont veillé au bon accueil des invités de la Commune, dont le travail, dans l'ombre et dans la lumière, a permis aux citoyennes et citoyens de profiter au mieux des moments de convivialité. En effet, notre huissier, Serge Varone et son épouse Christine, prennent une retraite bien méritée et pour leur travail et leur sourire, méritent tous nos remerciements et tous nos vœux pour une longue et heureuse retraite.

Règlement de police mis à jour



Marie Zuchuat
Conseillère Communale

Vers une sécurité renforcée à Savièse

Contexte et objectif

La Municipalité de Savièse a entrepris une révision complète de son règlement de police afin de mieux répondre aux défis contemporains liés à la sécurité, à l'ordre public et au bien-être des habitants. Ces modifications ont été motivées par des changements législatifs tant au niveau fédéral que cantonal, rendant nécessaire une adaptation des dispositions locales.

En tant que Commune, nous souhaitons préserver un cadre de vie où le bien vivre ensemble perdure, encourageant les nouveaux habitants à s'intégrer et à faire preuve de tolérance. Nous croyons fermement que la convivialité et le respect mutuel sont essentiels pour notre cohésion sociale. Le but de cette mise à jour du règlement n'est pas que, face à chaque petit bruit, les habitants appellent la police, mais plutôt de favoriser un environnement serein et collaboratif.

Les principales modifications

Ce nouveau règlement introduit plusieurs changements significatifs par rapport à la version précédente:

1. **Règlementation des comportements publics:**

Le règlement définit plus clairement les comportements prohibés dans l'espace public. Cela inclut des mesures contre les nuisances sonores et les comportements inappropriés qui pourraient perturber la tranquillité et la sécurité de toutes et tous. En encadrant ces comportements, la Municipalité cherche à promouvoir un environnement harmonieux et respectueux pour chaque habitant.

2. Protection des animaux: Une attention particulière est accordée à la sécurité des animaux et à leur impact sur la communauté. Le règlement introduit des mesures permettant la mise en fourrière d'un animal si des motifs de sécurité publique ou de protection des animaux le justifient. Cela vise à garantir que les propriétaires d'animaux assument leur responsabilité en matière de comportement animal et de sécurité publique.





Le 9 décembre 2024, ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire.

3. Utilisation de pyrotechnie: Le nouveau règlement précise les exigences liées à l'utilisation de feux d'artifice. Il stipule que toute utilisation doit être préalablement autorisée par l'Autorité communale et la Police cantonale. Cela renforcera le contrôle sur ces pratiques, afin de garantir la sécurité des événements festifs tout en respectant la tranquillité des riverains.

4. Accès aux manifestations: Les conditions d'accès aux manifestations sur le domaine public ont été clarifiées. Toute demande d'autorisation doit désormais être déposée par écrit et doit comporter des informations détaillées telles que le nom du responsable, la date, l'heure, le lieu et le programme de l'évènement. Ce processus vise à garantir une meilleure organisation et sécurité des événements, tout en facilitant la communication entre les organisateurs et l'Autorité.

5. Entretien et respect de l'environnement: Ce règlement inclut également des dispositions importantes concernant l'entretien des propriétés et l'utilisation de l'espace public. Les articles relatifs aux enseignes et affiches, aux véhicules sans plaques de contrôle, à la circulation hors des routes, aux clôtures, à l'entretien de propriétés, et à l'eau sur le domaine privé ont été revus pour mieux encadrer les responsabilités des citoyens. Ces mesures visent à garantir que chacun contribue au maintien de notre environnement, favorisant ainsi la propreté et la sécurité dans notre commune.

6. Recours et sanctions: Les procédures de recours en cas de décisions défavorables ont été précisées, permettant aux citoyens de contester les décisions de l'Autorité. Par ailleurs, le règlement prévoit des sanctions claires pour le non-respect des dispositions, afin d'assurer le respect des règles établies et de dissuader les comportements inappropriés.

Conclusion

Ce nouveau règlement de police a été élaboré pour répondre aux modifications législatives fédérales et cantonales ainsi qu'aux réalités actuelles de notre commune tout en favorisant un cadre de vie respectueux et harmonieux. Nous encourageons tous les citoyens à prendre connaissance de ces changements et le Conseil municipal leur recommande d'adopter ce nouveau règlement, qui constitue une avancée vers une gestion plus efficace de la sécurité publique. Nous comptons sur la population pour s'engager activement dans la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions. Ensemble, construisons une commune où il fait bon vivre ensemble.



Vidéosurveillance Nouveau règlement



Marie Zuchuat
Conseillère Communale

Un cadre légal pour assurer la sécurité tout en respectant la vie privée

Dans un monde où la sécurité des citoyennes et citoyens est devenue une priorité, la Municipalité de Savièse met en œuvre un nouveau règlement concernant l'utilisation de la vidéosurveillance dans l'espace public. Prévu pour être soumis à l'Assemblée primaire le 9 décembre 2024, ce règlement vise à établir des lignes directrices claires pour l'installation et l'exploitation des systèmes de caméras de surveillance, en conformité avec les législations en vigueur sur la protection des données.

Contexte et objectifs

La sécurité des citoyennes et citoyens de Savièse est au cœur des préoccupations de la Municipalité. Cette dernière a mis en place un système de vidéosurveillance pour renforcer le sentiment de sécurité, dissuader les comportements incivils et garantir le respect des règles de tri des déchets.

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des données (LIPDA), il est désormais indispensable de doter la Municipalité d'un règlement spécifique pour encadrer l'utilisation de la vidéosurveillance. Ce cadre légal permettra non seulement de garantir la sécurité des espaces publics, mais également de respecter les droits fondamentaux des individus.

Dispositions principales

Le règlement comporte dix articles, répartis en deux chapitres principaux. Les premières dispositions définissent les conditions d'installation et de fonctionnement, tandis que les dernières traitent des modalités d'accès et de traitement des données.

Il sera chargé de veiller à la conformité des opérations avec les lois en vigueur, d'assurer la sécurité des données et de répondre aux demandes d'accès formulées par les citoyens. Ce cadre garantit que les images capturées ne seront utilisées qu'à des fins légitimes et nécessaires.

Le nouveau règlement a plusieurs objectifs:

- Prévenir les infractions aux abords des bâtiments communaux, et les espaces publics comme notamment à la zone sportive de Oure;
- Assurer la sécurité des utilisateurs;
- Dissuader les incivilités dans les centres de tri;
- Sécuriser le trafic routier en permettant d'identifier rapidement les véhicules impliqués dans des actes répréhensibles;
- Maintenir l'ordre public.

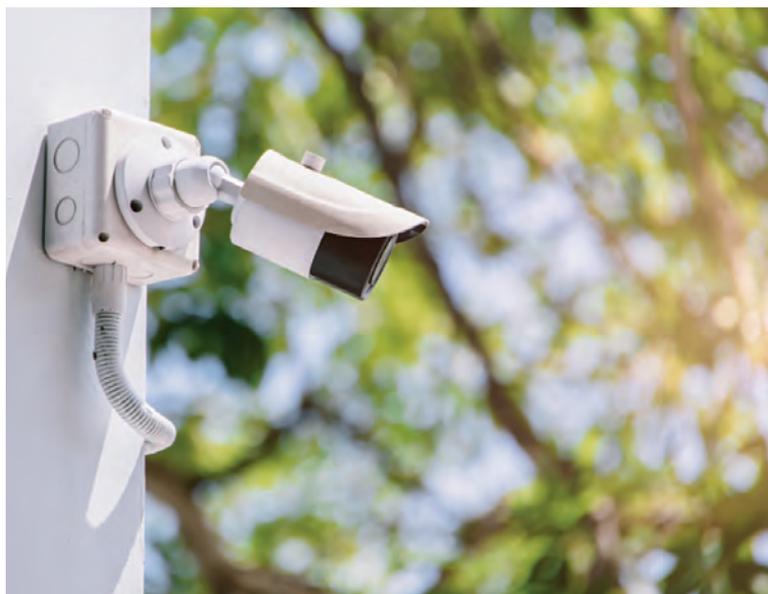


Le 9 décembre 2024, ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Une attention particulière est accordée à la transparence. Des panneaux d'information seront installés dans les zones couvertes par la vidéosurveillance, afin d'avertir les citoyens de la présence de caméras et d'expliquer leur fonction. Un QR-Code sera inscrit sur les panneaux permettant à la population d'obtenir toutes les informations nécessaires. De plus, la Commune mettra à disposition une carte des emplacements de surveillance sur son site internet, renforçant ainsi l'information et la confiance du public.

Durée de conservation et évaluation

Conformément aux bonnes pratiques en matière de protection des données, les enregistrements ne pourront être conservés au-delà d'une durée maximale de 7 jours. Dans des circonstances exceptionnelles, cette durée peut être prolongée jusqu'à 100 jours, notamment pour faciliter des enquêtes judiciaires. Chaque système de vidéosurveillance sera réévalué tous les cinq ans pour déterminer sa pertinence et son efficacité, garantissant ainsi que les dispositifs restent adaptés aux besoins de la commune.



Conclusion

Ce règlement représente un équilibre entre la nécessité de sécurité publique et le respect des droits fondamentaux. Une fois approuvé, ce règlement contribuera à créer un environnement plus sûr pour toutes et tous en permettant à la Municipalité d'agir de manière proactive face aux menaces potentielles.

Avec cette initiative, Savièse affirme son engagement à protéger sa communauté tout en veillant à ce que la vidéosurveillance soit utilisée de manière éthique et responsable.

Tourisme

Règlement des taxes de séjour et d'hébergement



Aline Héritier
Conseillère Communale

Le 9 décembre prochain, l'Assemblée primaire sera invitée à valider le nouveau règlement communal relatif aux taxes de séjour et d'hébergement. Cet outil législatif permettra à la Municipalité dès 2025 de facturer les taxes directement aux propriétaires de résidences secondaires non domiciliés sur le territoire, aux propriétaires louant leur bien à des hôtes de passages et aux entreprises d'hébergement.

Pourquoi un règlement ?

Depuis 1995, la Société de développement de Savièse se charge d'encaisser ces deux taxes relatives au développement touristique. Toutefois, tous les assujettis au sens de la loi sur le tourisme (LTou, 935.1) ne s'en acquittent pas. Ce règlement permet ainsi à la Municipalité de remédier à ce coulage et le produit récolté permettra de soutenir le tourisme local et d'encourager le développement de projets locaux. En effet, les montants encaissés sont dévolus uniquement au tourisme et ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Contexte et démarche

Ce règlement conclut un processus démarré dans la foulée de la démarche participative « Savièse 2030 » dont le 10^e axe est dédié à la mise en valeur du patrimoine et du tourisme.

En 2019, la Municipalité a confié au bureau Pacte 3F la tâche de réaliser une image du tourisme saviésan et d'identifier ses atouts et ses manques. Si personne ne remet en question le grand potentiel en termes de tourisme, le constat est sans appel: il manque à Savièse un pilotage professionnel, un positionnement clair et structuré et la requalification des équipements dédiés.

Face à ces résultats, trois soirées thématiques ont été organisées avec divers acteurs du tourisme saviésan, dont la Société de développement, pleinement impliquée dans la démarche générale. De ces rencontres ont émergé la définition des objectifs touristiques, la définition de publics prioritaires et la future vision communale en matière de tourisme qui ont permis au bureau Pacte 3F de rédiger une politique touristique pour Savièse. Ce document est adopté en 2022 par le Conseil municipal.

La politique touristique sous toit et le projet de règlement des taxes de séjour et d'hébergement finalisé, le Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation de l'Etat du Valais (SETI) exige que la Commune prouve le taux moyen d'occupation (30 nuitées), utilisé pour définir le montant forfaitaire des taxes. En effet, comme les propriétaires de résidences secondaires ne sont pas citoyens de Savièse, ces derniers ne peuvent participer à l'adoption du règlement qui est du ressort de l'Assemblée primaire. Etant pourtant les principaux concernés par ces taxes, il est important de connaître la durée annuelle de leurs séjours, leurs habitudes et attentes en matière de tourisme.

Ainsi, à la fin 2022, un courrier officiel a été envoyé aux propriétaires de résidences secondaires non domiciliés à Savièse leur demandant de participer de manière anonyme à un sondage en ligne. Les résultats obtenus au printemps 2024 ont permis d'adapter le projet de règlement, notamment en abaissant le nombre moyen de nuitées de 30 à 25.

En effet, les résultats du sondage indiquent que, bien qu'un tiers des hôtes séjourne plus de 50 nuits dans leur résidence, un tiers réside au moins 30 jours, alors que le dernier tiers accumule moins de 30 jours de présence sur notre commune.

Vision pour le tourisme

« Développer et valoriser le territoire de Savièse, afin qu'il puisse s'insérer dans le paysage touristique régional et devenir une offre complémentaire, grâce à ses ressources patrimoniales, culturelles et historiques et de nature. »

Taxes de séjour et d'hébergement

Le montant de deux taxes est fixé à la nuitée. Le règlement prévoit des forfaits annuels, calculés d'après le prix de la taxe, le nombre moyen de nuitées (dorénavant 25) et la capacité d'accueil selon le nombre de pièces du logement. Le nombre de pièces est renseigné par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), de la même manière que pour les taxes communales sur l'eau ou les déchets.

Le nouveau règlement prévoit aussi que le forfait annuel soit divisé par deux pour les logements et établissements d'hébergement situés dans la vallée de la Morge, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

| Actuellement (Encasement par la Société de développement) | Prix/nuitée en CHF | Nbre moyen nuitées (forfait) | Forfait par personne en CHF |
|---|---|-------------------------------------|---|
| Taxe de séjour | Adulte: 0.80 Enfant*: 0.40 | 30 | Adulte: 24.- Enfant*: 12.- |
| Taxe d'hébergement | Entreprise: 0.50 Cabane, camping, colonie ou abri PC: 0.25 | 30 | - |

*Enfants âgés de 6 à 16 ans

| Avec le futur règlement (Facturation par la Municipalité de Savièse) | Prix/nuitée en CHF | Nbre moyen nuitées (forfait) | Nbre de pièces / capacité d'accueil (forfait) en CHF |
|--|---|-------------------------------------|---|
| Taxe de séjour | Adulte: 1.50 Enfant*: 0.75 | 25 | Moins de 3 pces / 2: 75.- 3 pces/4: 150.- Plus de 3 pces/5: 187.50 |
| Taxe d'hébergement | Entreprise: 0.50 Cabane, camping, colonie ou abri PC: 0.25 | 25 | Moins de 3 pces / 2: 25.- 3 pces/4: 50.- Plus de 3 pces/5: 62.50 |

*Enfants âgés de 6 à 16 ans

Le 9 décembre 2024, ce règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Qui paie la taxe de séjour?

Toute personne non domiciliée sur la commune doit s'acquitter de la taxe de séjour. La personne domiciliée sur la commune qui héberge des personnes assujetties à la taxe est responsable de l'encaissement de la taxe de séjour et de son versement à la Municipalité.

Les entreprises d'hébergement (hôtels, BnB, etc.) perçoivent la taxe par nuitée auprès de leurs hôtes (1.50 la nuitée pour un adulte).

Tout propriétaire de résidence secondaire non domicilié à Savièse paie la taxe sous forme de forfait. Toutes les nuitées sont comprises dans ce forfait, même les éventuelles locations. Le forfait est calculé sur la base d'un taux moyen de 25 nuitées.

Qui ne paie pas?

- Les personnes domiciliées sur la commune de Savièse;
- Les personnes non domiciliées en visite chez un membre de la famille;
- Les enfants de moins de 6 ans;
- Les étudiants en formation dans un établissement d'enseignement reconnu;
- Les personnes résidant à l'EMS de Zambotte;
- Les personnes incorporées et en service (armée, protection civile ou pompiers);
- Les personnes exerçant une activité « Jeunesse et Sports » et séjournant sur la commune.

Qui profite d'une taxe réduite de moitié?

- Les enfants âgés entre 6 et 16 ans;
- La personne non domiciliée propriétaire d'un logement situé dans la Vallée de la Morge.



Vignoble Projet de remaniement



David Luyet
Conseiller Communal

Contexte général

La Commune de Savièse a initié en 2017, avec le soutien de la Fédération Valaisanne des Vignerons (FVV) et le Service de l'agriculture (SCA), une réflexion sur son vignoble et ses enjeux. Elle a réalisé une première étude sur l'état des structures du vignoble. Les thématiques clés liées à l'accessibilité, l'irrigation, au foncier, aux murs de soutènement et au capital plants ont été analysées dans le cadre d'une analyse multicritère.

L'analyse des structures du vignoble a mis en évidence l'état critique du parcellaire viticole. La moyenne des surfaces exploitées est de près de 500 m² et la taille moyenne des parcelles de vigne de près de 300 m². En comparaison aux tailles moyennes des parcelles d'autres vignobles, le morcellement de Savièse est de près de 10 à 100 fois plus marqué que dans d'autres régions viticoles de renom.

Mesures prises par la Commune

La Commune a mis en œuvre la première bourse d'échange pour l'acquisition et la vente de vignes. Elle a soutenu l'acquisition de biens-fonds permettant la création d'entités homogènes. Elle s'est rendue acquéreuse de parcelles de vignes abandonnées pour s'assurer des possibilités d'échange en cas de réalisation d'un remaniement. Les vignes abandonnées sont un risque pour notre vignoble en raison de la propagation de maladies et de plantes néophytes dans le vignoble.

Aujourd'hui, la Commune a défendu auprès du Canton un projet de remaniement permettant de résoudre la problématique du morcellement. L'avant-projet a été validé par le Conseil d'État le 9 octobre 2024. Cette approbation par le Canton met en perspective des soutiens prévisibles de près de 90% en faveur du projet de remaniement parcellaire. Ce projet s'intègre au projet de Vignoble du 21^e siècle dernièrement approuvé par le Grand Conseil valaisan. Les mesures prévues à l'échelle de Savièse peuvent être réalisées en parallèle des nouvelles mesures soutenues par le Canton.



Les conséquences directes déjà visibles aujourd'hui sont une baisse d'attractivités pour les jeunes, des coûts de production élevés et des structures qui ne permettent plus le développement et la modernisation du vignoble saviésan.



Raison du besoin d'un remaniement

Malgré les efforts réalisés par les professionnels et les mesures à court terme mises en œuvre par la Commune, le constat est clair, le foncier actuel du vignoble arrive à un point de rupture et seul un projet concret de remaniement, en accord avec les propriétaires fonciers, doit être mis en œuvre. **Ce projet aura comme objectifs de base de professionnaliser le vignoble, d'améliorer sa rentabilité, de favoriser la relève de nos jeunes tout en intégrant les thématiques actuelles liées à la préservation de notre environnement.**

Dès le printemps 2025, les propriétaires concernés seront amenés à voter sur un projet modèle pour les générations futures. Ils seront convoqués à l'assemblée constitutive du syndicat d'amélioration foncière. En cas de vote positif, le remaniement pourra être mis en œuvre et un comité intégrant des représentants des propriétaires sera constitué. Les besoins des exploitants agricoles seront dûment considérés dans la démarche et une commission d'exécution neutre sera nommée pour assurer le bon déroulement du projet.

Aujourd'hui, la Commune a entrepris les démarches afin de proposer aux propriétaires de vignes et exploitants des solutions aux problématiques actuelles du vignoble.

Les financements ont été défendus auprès de la Confédération et du Canton et les garanties de financement ont été obtenues.

Demain, ce sera aux propriétaires concernés de saisir ou non cette opportunité...



Manifestations



Marie Zuchuat
Conseillère Communale

Encouragement aux manifestations à Savièse: un engagement pour la convivialité et le dynamisme local

La Municipalité de Savièse, reconnue pour son cadre de vie agréable et son dynamisme, s'efforce d'accueillir des manifestations tout au long de l'année. Ces événements, qu'ils soient sportifs, culturels ou festifs, jouent un rôle essentiel dans la promotion de la vie sociale et le rayonnement de notre territoire.

Organiser une manifestation n'est pas seulement synonyme de passion, mais également de volonté, d'investissement et de défis nécessitant une organisation rigoureuse. De nombreux facteurs doivent être pris en compte afin d'assurer la réussite de l'évènement, tels que l'obtention des autorisations nécessaires, la gestion des infrastructures, la sécurité, ou encore l'accessibilité et le respect de l'environnement.

Afin de faciliter ces démarches pour les organisateurs, la Municipalité de Savièse a instauré un ensemble de mesures visant à simplifier et encadrer l'organisation d'évènements. Il y a quelques années, la Municipalité de Savièse a édité une directive régissant l'organisation des manifestations ainsi qu'un guide pour les manifestations durables.

Nouveautés dès 2025

Dans un souci d'améliorer l'expérience des organisateurs et d'accélérer les procédures, la Municipalité a décidé de centraliser les demandes de manifestations auprès d'une seule personne qui sera le coordinateur « Manifestations ». Il s'agit de M. Christophe Praz, Chef du Service de la Sécurité Publique qui assurera une liaison directe avec les organisa-

teurs. Ainsi, un interlocuteur unique est désormais à disposition pour toutes les questions relatives aux manifestations, facilitant la communication avec les différents services communaux. **M. Praz est joignable au 027 396 10 61 ou 079 214 24 25, ou encore par courriel à manifestation@saviese.ch.**

Conditions et délais pour les demandes de manifestations

Pour assurer la bonne gestion des événements et veiller à leur bon déroulement, certaines conditions doivent être impérativement respectées, notamment les délais de dépôt des demandes.

Les délais pour la soumission des demandes sont les suivants:

- Manifestations jusqu'à 100 personnes: **2 mois avant la date prévue;**
- Manifestations jusqu'à 500 personnes: **4 mois avant la date prévue;**
- Manifestations de plus de 500 personnes: **6 mois avant la date prévue.**

Le formulaire de demande, disponible en ligne ou auprès de la Commune, peut être envoyé à **manifestation@saviese.ch**. Les demandes doivent être accompagnées **de tous les documents requis**, comme spécifié dans la liste fournie avec le formulaire.

Procédure d'autorisation des manifestations

La procédure de traitement des demandes de manifestations se déroule en plusieurs étapes :

- 1 Réception du formulaire de demande d'autorisation de manifestation, dans les délais prescrits, accompagné des documents annexes ;**
- 2 Pré-réservation des infrastructures communales, selon les besoins ;**
- 3 Organisation d'une séance de coordination avec les organisateurs, si nécessaire ;**
- 4 Validation de la commande de matériel communal (tentes, vaisselle réutilisable, etc.) ;**
- 5 Transmission de la demande d'autorisation au Conseil municipal pour décision ;**
- 6 Validation par le Conseil ;**
- 7 Envoi de l'autorisation officielle de manifestation.**

Selon le type de manifestation, le nombre de participants ou les risques potentiels, des documents supplémentaires pourront être exigés, comme un concept sanitaire ou des contrats avec des services de sécurité. **Pour les événements de plus de 500 participants, la labellisation « FIESTA » est obligatoire.**

Conséquences du non-respect des délais

Au vu du nombre croissant de demandes de manifestations sur la commune, le respect des délais est essentiel pour permettre à la Municipalité de coordonner efficacement les ressources nécessaires au bon déroulement de ces manifestations. Tout dépôt tardif ou incomplet pourrait entraîner des retards dans le traitement de la demande, voire le refus de l'autorisation de manifestation.

En cas de non-respect des délais, la Commune ne peut garantir la disponibilité des infrastructures ou du matériel communal. Il est donc primordial que les organisateurs s'assurent de soumettre leur dossier dans les temps pour éviter toute complication.

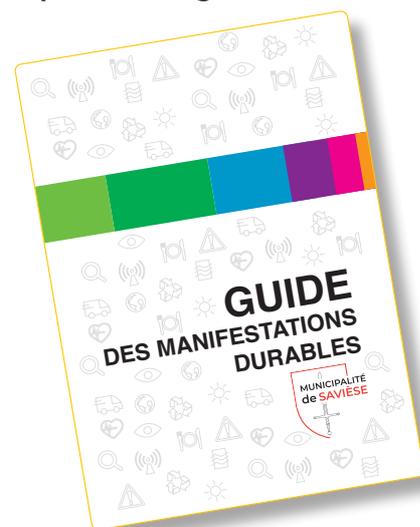
Soutien : aides matérielles et financières

La Municipalité de Savièse met gratuitement à disposition des organisateurs un soutien matériel (prêt de tentes, tables, chaises, etc.), ainsi que de la vaisselle réutilisable pour minimiser l'impact environnemental des manifestations. Ces aides sont également accessibles pour des événements se déroulant hors du territoire communal, sous réserve d'une analyse au cas par cas.

En outre, des aides financières peuvent être octroyées pour soutenir les manifestations locales, sous réserve de remplir les critères fixés par la Commune. Ces critères sont énoncés dans les directives relatives à l'octroi de subventions, accessibles sur le site officiel de Savièse. Le but est d'encourager l'organisation de manifestations qui participent au rayonnement de la commune tout en respectant des critères de durabilité, d'équité et d'intégration.

Vers des manifestations durables

Consciente des enjeux environnementaux, la Municipalité de Savièse promeut activement les manifestations durables. En collaboration avec les organisateurs, elle veille à ce que chaque événement respecte des normes écologiques, comme le tri des déchets ou l'utilisation de matériaux réutilisables. Pour en savoir plus sur ces démarches, **nous vous invitons à consulter notre « Guide des manifestations durables », disponible en ligne.**



Protection des données

LIPDA valaisanne



Sylvain Dumoulin
Président

Une nouvelle ère pour la protection des données dans les Communes

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'information et la protection des données (LIPDA) marque un tournant décisif dans la gestion des données personnelles des citoyennes et citoyens par les Communes. Un aspect particulièrement impacté réside dans la transmission des listes d'informations et d'adresses. En effet, les Communes ne peuvent plus fournir ces données à des tiers sans respecter des règles strictes de protection des données, même si ces demandes émanent de citoyens.

Qu'est-ce qui a changé ?

Auparavant, il n'était pas rare que des listes d'adresses ou d'autres informations personnelles soient partagées avec des citoyens, des associations ou des entreprises et souvent sans encadrement. La LIPDA change la donne en instaurant des règles strictes. **La loi impose désormais que toute communication de données personnelles par une Commune soit justifiée et limitée aux besoins essentiels.** Les Communes doivent s'assurer que chaque transmission respecte les principes de proportionnalité, de finalité et de transparence. L'idée est de protéger les individus contre toute divulgation abusive de leurs informations.

Quels sont les impacts concrets ?

Pour le citoyen qui souhaite obtenir une liste d'adresses ou d'informations personnelles, l'accès devient plus complexe. Les Communes doivent d'abord vérifier si la demande répond à un objectif légitime. Si l'utilisation des données n'est pas conforme aux normes relatives à la protection de la vie privée ou n'a pas d'intérêt public majeur, la demande sera systématiquement refusée.

Comment les Communes gèrent-elles ces demandes ?

Les autorités communales sont désormais tenues d'effectuer une évaluation rigoureuse de la légalité et de la nécessité avant toute transmission de données personnelles.

En pratique, cela se traduit par une analyse rigoureuse de chaque requête, pour s'assurer que les principes fondamentaux de la LIPDA soient respectés. Par ailleurs, les citoyens bénéficient de plus de transparence: ils doivent être informés de l'utilisation de leurs données et peuvent s'opposer à leur transmission.

Quelles nouvelles responsabilités incombent aux Communes ?

Avec la LIPDA, les Communes sont non seulement tenues de protéger les données personnelles, mais elles deviennent également responsables de leurs actions. Cela inclut la mise en place de protocoles internes pour la gestion des données, la formation des employés sur la protection des données et la nomination d'un délégué à la protection des données. Ce cadre de responsabilisation assure que les municipalités agissent de manière proactive dans la gestion des informations des citoyens.

Vers une meilleure protection des données

L'objectif principal de la LIPDA est de renforcer la protection des données personnelles tout en garantissant que chaque Commune agisse en conformité avec le cadre légal. Cette nouvelle approche vise à protéger la vie privée des citoyens tout en assurant une transparence dans l'utilisation de leurs informations. Les Communes valaisannes sont désormais tenues d'adopter des pratiques plus strictes, pour assurer que les informations personnelles des citoyens ne soient pas divulguées sans raison valable.

Ainsi, la LIPDA instaure un équilibre entre l'accès à l'information et la protection des données personnelles, transformant la manière dont les Communes interagissent avec les demandes de citoyens, associations ou entreprises.

Parking St-Germain Centre



Sylvain Dumoulin
Président

Le parking devient payant

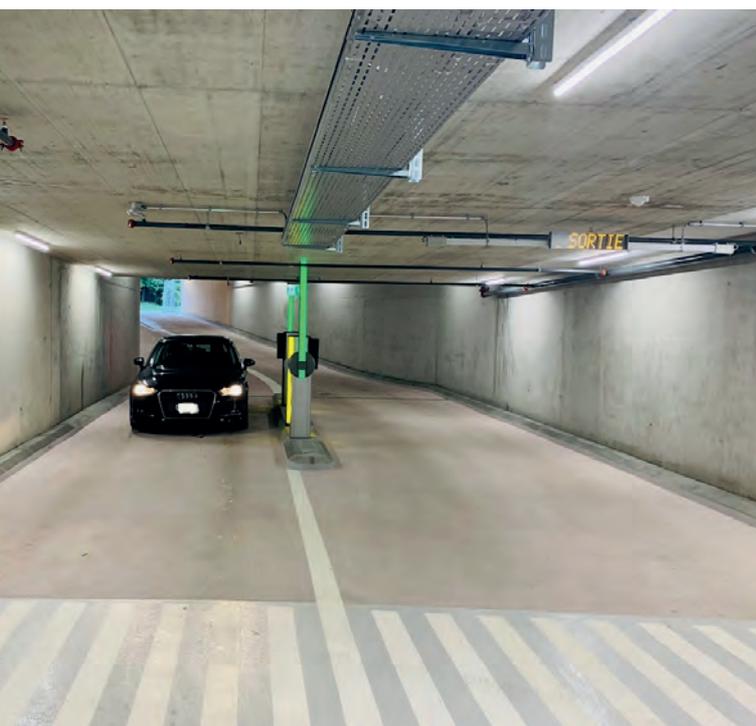
À partir du 1^{er} janvier 2025, le parking de St-Germain Centre deviendra payant. **Cependant, les trois premières heures de stationnement resteront gratuites**, permettant ainsi aux usagers de profiter de la Maison de la santé, des commerces, des soirées au Théâtre le Baladin ou d'assister à des cérémonies à l'Église, notamment des ensevelissements, sans frais. Cette initiative vise à encourager l'utilisation du parking lors de ces occasions, tout en soutenant les diverses activités du centre de la commune.

Au-delà de cette période de trois heures, une tarification progressive sera mise en place: chaque heure supplémentaire en journée (7h-19h) coûtera 1 CHF, tandis que le tarif nocturne ainsi que le dimanche et les jours fériés sera de 0,20 CHF par heure. Cette mesure a pour but de réguler l'utilisation du parking tout en maintenant des coûts raisonnables pour les usagers, afin d'éviter le stationnement prolongé et de garantir une disponibilité maximale des places.

En parallèle, la commune de Savièse proposera trois types d'abonnement pour ce parking, avec un nombre limité de places pour chaque formule:

- **L'abonnement « jours ouvrables »**
Cet abonnement, ouvert à tous, permet d'accéder au parking du lundi au vendredi, de 7h à 19h, sans garantie de place réservée. Si un abonné dépasse l'horaire prévu, le tarif horaire public s'appliquera. **Le prix de cet abonnement est de CHF 800.- par année;**
- **L'abonnement « place réservée »**
Cette option assure une place réservée 24h/24 et 7j/7. Idéal pour ceux qui souhaitent garantir un stationnement à tout moment, cet abonnement permet un accès illimité avec la tranquillité d'avoir une place attitrée. **Le prix de cet abonnement est de CHF 1'400.- par année;**
- **L'abonnement « résident éligible »**
Destiné aux résidents de la zone village définie par le plan d'affectation des zones (PAZ) et de St-Germain Centre, cet abonnement permet un accès illimité, mais sans la garantie d'une place disponible. **Le prix de cet abonnement est de CHF 1'000.- par année.**

Les demandes doivent être adressées à l'administration communale par le biais d'un formulaire ad hoc. Les abonnements, une fois acceptés, seront renouvelés automatiquement tous les trimestres, avec un paiement anticipé obligatoire. Il est important de noter qu'aucun droit à un abonnement n'est garanti en raison de la limitation des places, et les premiers arrivés seront les premiers servis. Une liste d'attente sera également mise en place.



Zones 30 km/h

Schéma directeur



Vincent Degen
Conseiller Communal

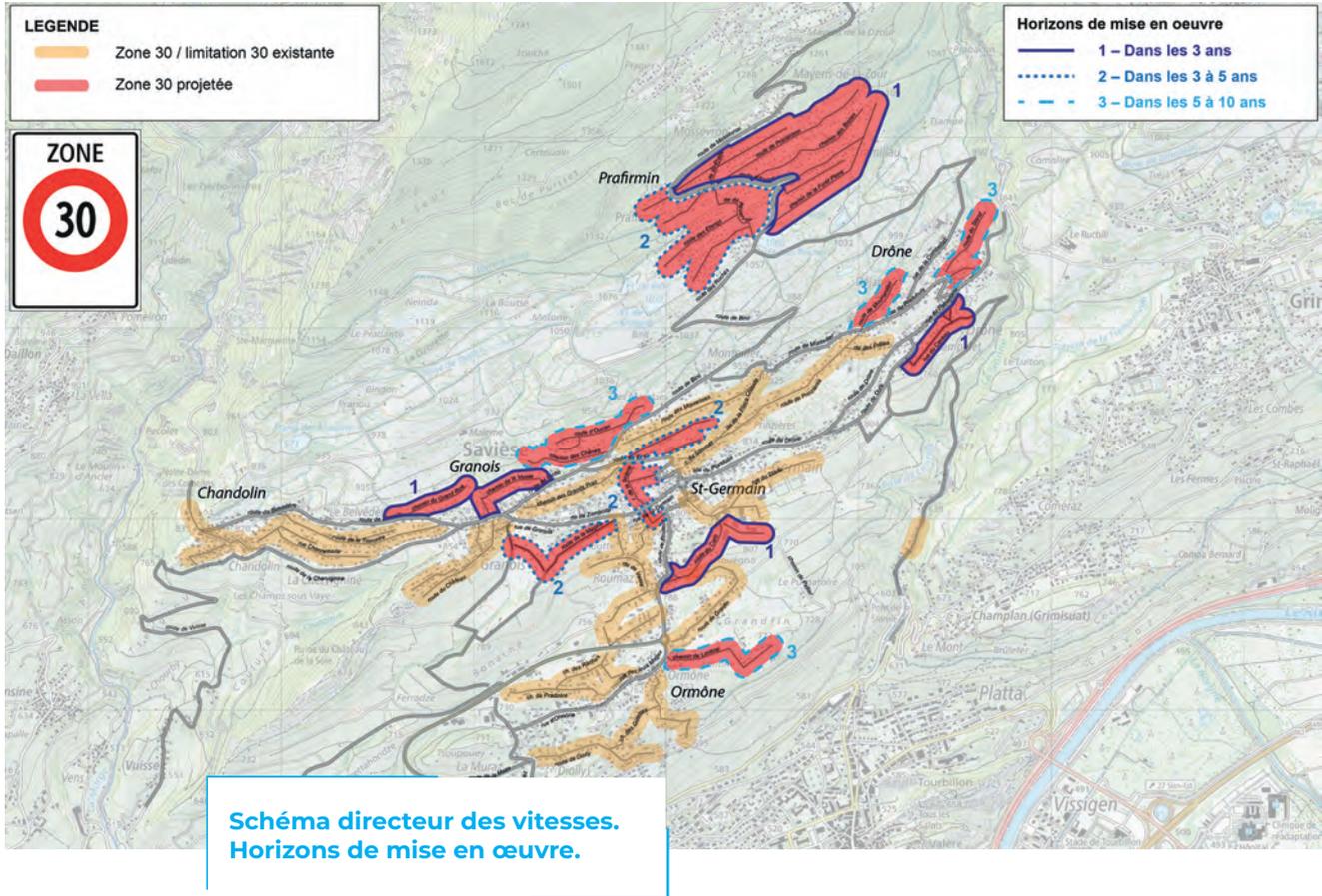
Le schéma directeur des zones limitées à 30 km/h pour la période 2014-2023 est arrivé à son terme l'année passée. La diminution des vitesses sur les routes résidentielles a été bien accueillie par les riverains qui profitent ainsi d'une sécurité accrue et d'une réduction du bruit lié à la circulation, tout en préservant la fluidité du trafic. Afin de poursuivre la démarche, un nouveau schéma directeur a été établi.

Une première analyse du territoire de la commune a mis en lumière sa traversée par un réseau routier cantonal fort, sur les axes nord-sud et est-ouest. Sur ces axes vient se raccorder tout le réseau routier communal principal et secondaire qui sert majoritairement à la desserte locale, mais par lequel il peut être plus ou moins aisé, voire attractif de transiter.

La principale mesure du schéma directeur des vitesses est l'apaisement des rues de quartier d'habitations. Comme une bonne partie des axes communaux servant à la desserte se trouve aujourd'hui déjà en zone 30 km/h il s'est avéré logique de continuer l'abaissement sur les axes dans le but d'atteindre une cohérence et une homogénéité sur l'ensemble du réseau.

Sur la base de critères pertinents pour l'évaluation des vitesses, une analyse d'opportunité de l'abaissement des vitesses a été réalisée. Une trentaine de rues ont ainsi été identifiées pour une mise en zone 30 km/h dans les 10 prochaines années.





Au vu de la taille du territoire concerné et du nombre de mesures proposées, un échelonnement de leur mise en œuvre, comprenant 3 horizons indicatifs, a été établi :

Dans les 3 ans

- **Drône** : rue du Caveau
- **St-Germain** : route du Caro et abords du centre scolaire de Moréchon
- **Granois** : chemin de la Vasse, chemin du Grand Roé
- **Prafirmin Est**

Dans les 3 à 5 ans

- **St-Germain** : rue de la Scierie, route de Bonse, rue du Vieux-Moulin, route de Champs de la Croix, chemin des Clies
- **Granois** : route de la Magine, route de Pradécour, route de Champs St-Jean
- **Prafirmin Ouest**

Dans les 5 à 10 ans

- **Drône** : route du Stand, route de Mourlandan
- **Les Mouresses** : chemin des Chênes, route d'Oucon, rte de Pahouz
- **Ormône** : chemin de Lentine

Les analyses sur certains axes ont mis en évidence la nécessité d'approfondir les études, aussi il a été décidé de réaliser des expertises, en temps utile, pour disposer d'une base scientifique et concrète avant toute décision sur les mesures à prendre pour les 3 routes suivantes :

- **Drône** : route de Oure et rue de la Combettaz
- **Ormône** : rue des Rois Mages

Enfin, les analyses sur certains axes ont mis en évidence la nécessité de réévaluer périodiquement la situation :

- **Drône** : route de Monteiller, route de Pradubuis, rue St-Jacques et route de Zampelet

Il convient aussi de préciser que d'autres secteurs, jugés moins prioritaires, feront l'objet d'une réflexion, si nécessaire, au-delà de ces 10 ans :

- **La Muraz** : route de la Maze
- **Ormône** : rue d'Ormône, route du Bouillet
- **Mayens de la Dzour**.

L'énergie, ça nous concerne!



Lucien Pignat
Conseiller Communal

Cycle de conférences 2024-2025

En 2023, les Communes d'Arbaz, Ayent, Grimsuat, Savièse, Sion, St-Léonard et Veysonnaz, ainsi que la Bourgeoisie de Sion, ont décidé de mettre en place un plan climat intercommunal afin de mieux préparer le territoire à faire face aux effets du changement climatique et renforcer l'attractivité et la qualité de vie de leurs communes. Dans le cadre de ce plan climat, les 7 Communes proposent un cycle de conférences sur les économies et les opportunités de production d'énergie que les habitantes et habitants peuvent réaliser chez eux.

Les Communes du Plan climat de Sion région souhaitent sensibiliser leur population aux enjeux énergétiques et lui donner des clés pour agir concrètement à l'échelle individuelle. Avec le soutien de Suisseenergie et de OIKEN, 13 conférences seront proposées entre septembre 2024 et avril 2025, sur quatre thématiques différentes:

- **La rénovation des bâtiments et les subventions liées:** Comment garantir la valeur d'un immeuble à long terme tout en améliorant le confort et en réduisant significativement sa consommation d'énergie? Quelles sont les aides financières cantonales pour accélérer la transition énergétique?
- **Comment économiser l'énergie chez soi?:** Quels sont les bons gestes à adopter pour réduire sa consommation d'énergie et sa facture d'électricité, que l'on soit propriétaire ou locataire?
- **Energie solaire – bonnes pratiques:** Comment choisir le système solaire (thermique ou photovoltaïque) à installer chez soi? Comment inscrire cette réflexion dans un projet plus global?
- **MakeHeatSimple:** Pourquoi régler à distance le chauffage de sa résidence secondaire? Pour quelles économies? Et avec quelles solutions techniques?

Les dates organisées à Savièse sont les suivantes :

- **Mercredi 15 janvier 2025** à 19h au Théâtre Le Baladin pour la conférence sur la rénovation des bâtiments et des subventions.
- **Jeudi 13 mars 2025** à 19h à l'Auditorium de Moréchon pour la conférence « Comment économiser l'énergie chez soi? »

Les conférences sont ouvertes aux habitantes et habitants de toutes les communes, peu importe le lieu de la conférence.

L'énergie, ça nous concerne!
Cycle de conférences 2024-2025 organisé dans le cadre du Plan climat de Sion région

En 2023, les communes d'Arbaz, Ayent, Grimsuat, Savièse, Sion, St-Léonard et Veysonnaz, ainsi que la Bourgeoisie de Sion, ont décidé de mettre en place un plan climat intercommunal afin de mieux préparer le territoire à faire face aux effets du changement climatique et renforcer l'attractivité et la qualité de vie de leurs communes.

Dans le cadre du Plan climat de Sion région, les 7 communes vous proposent un cycle de conférences sur les économies et les opportunités de production d'énergie que vous pouvez réaliser chez vous.

Les conférences sont ouvertes aux habitantes et habitants de toutes les communes, peu importe le lieu de la conférence. Un apéritif sera offert sur les communes à l'issue de chaque conférence.

Rénovation des bâtiments et subventions
Comment garantir la valeur d'un immeuble à long terme tout en améliorant le confort et en réduisant significativement sa consommation d'énergie? Quelles sont les aides financières cantonales pour accélérer la transition énergétique?
Pierre-Alexandre Egger, HES-IG Valais-Moitié Sud (Dorcières), Saverio de Reusler et Ana Florina Floropolitana, Etat de Valais

Comment économiser l'énergie chez soi?
Quels sont les bons gestes à adopter pour réduire sa consommation d'énergie et sa facture d'électricité, que l'on soit propriétaire ou locataire?
Anthony Zuffrey, Ode

Energie solaire, bonnes pratiques
Comment choisir le système solaire (thermique ou photovoltaïque) à installer chez soi? Comment inscrire cette réflexion dans un projet plus global?
Michael Corren, Projeval

MakeHeatSimple
Pourquoi régler à distance le chauffage de sa résidence secondaire? Pour quelles économies? Et avec quelles solutions techniques?
Pierre-Alexandre Egger, HES-IG Valais-Moitié Sud (Dorcières), et Ana Florina Floropolitana, Etat de Valais

Informations supplémentaires et inscription aux conférences sur le site:
planclimatsionregion.ch
→ Energie → Conférences énergie

L'inscription est obligatoire. Un apéritif sera offert à l'issue des conférences.

Homages

La législature 2021-2024 touche à sa fin, et c'est le moment idéal pour la commune de Savièse d'honorer trois membres du Conseil municipal: Dominique Liand, Vincent Reynard et Vincent Degen. Après respectivement 20, 18 et 4 années de dévouement, ils quitteront leurs fonctions à la fin de l'année. Leur engagement et leur service envers la communauté méritent d'être célébrés.



Dominique Liand:
un parcours exceptionnel

Dominique Liand a consacré vingt ans à servir la commune de Savièse, mettant un point d'honneur à s'engager pour l'ensemble de ses habitantes et habitants, en particulier pour les plus vulnérables. Son implication a été déterminante dans de nombreux projets qui ont façonné le

paysage et les infrastructures de notre commune. Grâce à son expertise et à sa passion, il a œuvré au sein du dicastère des travaux publics, un domaine qu'il affectionne particulièrement, mettant à profit ses compétences professionnelles.

Dominique a non seulement inspiré ses collègues, mais a également eu un impact significatif sur la vie quotidienne des Saviésans. Son départ nous laisse un héritage précieux: une figure emblématique qui a marqué l'histoire du Conseil avec une multitude de citations et de réflexions qui continueront d'éclairer le Conseil à l'avenir.



Vincent Reynard:
un engagement sans faille

Vincent Reynard, vice-président, a joué un rôle clé durant ses 18 années de service. Sa capacité à naviguer à travers les défis avec sagesse et son esprit collaboratif ont été des atouts inestimables pour notre équipe. Il a toujours veillé à ce que les voix des citoyennes et citoyens de Savièse

soient entendues et prises en compte dans les décisions du Conseil. Son souci du détail et son approche pragmatique ont permis d'apporter des solutions concrètes aux préoccupations de notre communauté.

Vincent laisse derrière lui un héritage d'intégrité et de dévouement, ainsi qu'une forte amitié tissée au fil des ans avec ses collègues. Au cours de son mandat, il a dirigé plusieurs dicastères, notamment celui des finances jusqu'en 2020 et celui des affaires sociales. Il a également été président du Conseil de fondation de l'EMS de Zambotte, contribuant ainsi à renforcer le bien-être de notre communauté.



Vincent Degen:
une empreinte joyeuse

Bien que son passage au sein du Conseil municipal ait été plus court, Vincent Degen a su marquer son mandat par sa joie de vivre et sa bonne humeur contagieuse. À travers son travail au sein du dicastère de l'aménagement du territoire et de la mobilité, sa passion pour la

biodiversité et son engagement en faveur des arbres indigènes ont laissé une empreinte positive dans notre communauté et dans le cœur de ses collègues. Vincent a également œuvré pour promouvoir une mobilité plus douce, encourageant des modes de transport respectueux de l'environnement au sein de notre population.

À Dominique et aux deux Vincent, nous tenons à vous exprimer, au nom de la population saviésanne, un immense merci pour votre engagement. Nous vous souhaitons le meilleur pour vos futurs projets. Votre service et votre dévouement envers Savièse ne seront pas oubliés. Vous avez tracé des chemins que nous continuerons à suivre et à développer pour le bien-être de notre commune.

Homage à notre huissier communal et à son épouse

Savièse est une commune qui sait accueillir ses hôtes et leur donner envie de revenir, grâce à son esprit chaleureux et accueillant. Ce talent pour la convivialité, la Municipalité y contribue largement, notamment par les nombreux apéritifs organisés lors d'événements marquants. Mais derrière cet accueil, il y a une figure essentielle: notre huissier communal.

Après 15 années de service dévoué, Serge Varone, huissier communal, et son épouse Christine prennent une retraite bien méritée. Ensemble, ils ont été des artisans de l'atmosphère si particulière qui règne dans notre commune et au sein de notre Conseil municipal. Toujours souriants, disponibles et prêts à offrir un mot amical, Serge et Christine ont incarné l'esprit de générosité et de bienveillance que nous chérissons ici.

Leur carrière est marquée par des moments de partage et de bonheur; avec plus de 40'000 bouteilles de vin servies en 15 ans, ils ont su faire de chaque occasion une fête. Au-delà de leur rôle, ils ont distillé - littéralement! - leur joie de vivre et leur bonne humeur.



Un immense merci à eux deux pour tout ce qu'ils ont apporté à Savièse. Leur départ laisse une empreinte durable, et ils rejoignent ainsi la lignée de celles et ceux qui, par leur dévouement, ont enrichi notre histoire commune.

Merci

Défi des Villages



Chaque année, on vous donne rendez-vous pour un jeu de piste interactif à la découverte des différents villages de Savièse.

Plus de 260 participants répartis en 60 équipes ont pris part au **2^e Défi des Villages** qui s'est déroulé dans Les Hauts. Nous tenons à remercier chaleureusement les participants ainsi que le comité d'organisation.

Nous avons déjà hâte de vous donner **rendez-vous en 2025 pour une 3^e édition qui aura lieu à Ormône!**

Réservez d'ores et déjà la date du 28 septembre 2025 afin de faire gagner le village de votre cœur!

**Le village des Hauts
est le gagnant
de la 2^e édition.**

Défi cycliste Cyclomania



Pour la première fois cette année, la commune de Savièse a participé au Défi cycliste Cyclomania. Avec un taux de participation de la population de 1,3%, ce ne sont pas moins de 7'000 km qui ont été parcourus durant le mois de septembre par les 108 cyclistes de la commune inscrits. Nous tenons à féliciter les 4 gagnants, Denis, Andy, Julia et Laetitia, qui ont été informés personnellement et qui ont chacun reçu chacun un bon de CHF 500.- pour un vélo électrique offert par Cyclone Sports à Savièse que nous profitons de remercier également.

Cette action a notamment permis de récolter de précieuses informations dans le but d'améliorer les axes de mobilité douce sur la commune et en direction de Sion. Qui sait... peut-être à l'année prochaine avec encore plus de participants!

Félicitations nouvelle centenaire

Ida Zuchuat, née Reynard, est une figure incontournable de Savièse, en ayant tenu durant cinquante ans le café des Amis, à Vuisse.

Félicitations à elle qui fêtera le 8 janvier 2025 un siècle de vie.

Pour marquer cet événement, sa famille et les autorités communales vous invitent le 8 janvier, à une journée en son honneur.

Cette journée débutera à 10h30 à l'église de St-Germain, par une messe célébrée par notre curé, François-Xavier Amherd, et chantée par notre chœur mixte « La Cécilia ».

Après la messe un apéritif sera servi à la halle des fêtes au cours duquel se déroulera la partie officielle, avec entre autres le message du Conseil d'Etat du Canton du Valais. Les deux fanfares seront également présentes pour animer ce moment de convivialité.



**Invitation cordiale
à toute la population
pour souhaiter un joyeux
anniversaire à Ida,
notre nouvelle centenaire.**

Père Noël des enfants

Le Père Noël, Fouettard et leurs lutins se réjouissent de vous rencontrer petits et grands dans votre village le mardi 24 décembre aux horaires suivants:

| | |
|-------------------|-------|
| Zambotte | 10h00 |
| St-Germain | 10h45 |
| Drône | 11h15 |
| Etang des Rochers | 11h45 |
| Roumaz | 13h30 |
| Ormône | 13h45 |
| Granois | 14h15 |
| Chandolin | 14h45 |
| Vuisse | 15h15 |
| Monteiller | 15h45 |



Assemblée primaire



Lundi 9 décembre 2024
Théâtre le Baladin à 19h30

L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation du règlement de police
3. Approbation du règlement relatif aux appareils de prise de vues et d'enregistrement d'images dans l'espace public communal
4. Approbation du règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement
5. Divers

Les projets de règlements soumis à l'approbation de l'Assemblée primaire accompagnés des messages relatifs ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 10 juin 2024 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

Agenda manifestations

| | |
|------------------------------|--|
| 28 novembre 2024 | ALEXANDRE KOMINEK Théâtre Le Baladin |
| 30 novembre 2024 | MARCHÉ ARTISANAL DE NOËL Halle des Fêtes |
| 4-5 décembre 2024 | SMILE Théâtre Le Baladin |
| 5 décembre 2024 | CAFÉS-RENCONTRE SAVIÈSE Bibliothèque |
| 8 décembre 2024 | ÇA NE SERA PAS NOTRE DERNIER NOËL (FILM) Théâtre Le Baladin |
| 9 décembre 2025 | ASSEMBLÉE PRIMAIRE Théâtre Le Baladin |
| 12 décembre 2024 | L'USAGE DU MONDE Théâtre Le Baladin |
| 15 décembre 2024 | ROMAN DODUIK Théâtre Le Baladin |
| 1 ^{er} janvier 2025 | DISCOURS DU NOUVEL AN Place de la Maison de Commune |
| 27 janvier 2025 | ASSEMBLÉE PRIMAIRE - BUDGET 2025 Théâtre Le Baladin |



Jusqu'au 27 juillet, visitez, du jeudi au dimanche, de 14h à 18h, l'exposition temporaire focus « Germaine Boy. Entre Paris et le Valais ».

Retrouvez les informations complémentaires (horaires) et les dates des lotos et des manifestations locales sur www.saviese.ch > manifestations